

Rapport de transparence exercice 2023

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la Société des Artistes Interprètes (S.A.I) conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle (CPI) et aux articles 7 et 13 de ses statuts.

PREAMBULE

Il a été décidé par les sociétés mères (Spedidam et Adami) de partager à 50/50, au cours de l'exercice 2023, les frais de fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements de la SAI relatifs aux Sociétés Etrangères.

La SAI a perçu en 2023 des sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers et des sommes issues de la rémunération supplémentaire de 20% due par les producteurs de phonogrammes au titre de l'allongement de la durée des droits. Concernant les sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers, aucune somme au titre des frais de gestion n'a été prélevée par la SAI sur ces perceptions, au motif principal que le travail de répartition est exécuté par lesdits organismes percepteurs, ou à défaut, peut être opéré de manière exceptionnelle au sein des sociétés mères. Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, des frais de fonctionnement s'élevant à 15% des perceptions ont été prélevés sur les perceptions réalisées.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexes

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport de gestion des cogérants comprenant les faits caractéristiques de l'exercice est annexé au présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SAI est une société civile au capital de 1.000,00 euros, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres personnes physiques nommés pour une durée de deux années. Ils exercent la fonction de co-gérants de la société dont ils sont les représentants légaux et sont désignés à raison de : 1 membre proposé par la Spedidam et 1 membre proposé par l'Adami.

Les activités du conseil de gérance sont contrôlées par un conseil de surveillance nommé pour deux ans par l'assemblée générale composé de six membres personnes physiques habilitées par la loi ou les décisions sociales des sociétés associées, dans les proportions ci-après : 3 représentants de la Spedidam, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de la Spedidam ; 3 représentants de l'Adami, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de l'Adami.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

La SAI ne contrôle aucune personne morale.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Aucune somme n'a été versée par la SAI en 2023 aux :

- Membres du conseil de gérance représentants légaux
- Membres du conseil de surveillance

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

Par catégories de droits et types d'utilisation

PERCEPTIONS	
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Perceptions
Cablodistribution	324 737,63
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	23 522,72
Retransmission - Audiovisuel	301 214,91
Copie Privée	2 555 252,19
Copie Privée Audiovisuelle	1 661 985,43
Copie Privée Sonore	832 972,32
Type d'utilisation non Communiqué	60 294,44
Droit exclusif	371 149,96
Communication au Public - Audiovisuel	308 044,08
Mise à Disposition - Sonore	8 529,17
Pret - Audiovisuel	0,23
Reproduction - Sonore	53 049,89
Type d'utilisation Non Communiqué	1 526,59
Rémunération Equitable	5 044 798,30
Communication au Public - Audiovisuel	360 001,47
Communication au Public - Sonore	152 823,16
Communication au Public Lieux Sonorisés	30 821,76
Diffusion - Audiovisuel	94 311,16
Diffusion - Sonore	610 862,45
Execution Publique - Audiovisuel	65 933,95
Execution Publique - Sonore	134 916,60
Location - Audiovisuel	1 573,70
Location - Sonore	53,31
Mise à Disposition - Audiovisuel	14 355,53
Mise à Disposition - Sonore	57 340,09
Pret - Audiovisuel	25 370,55
Pret - Sonore	13 081,83
Reproduction - Audiovisuel	479,66
Reproduction - Sonore	2 817,97
Retransmission - Audiovisuel	25 639,15
Retransmission - Sonore	22 705,65
Type d'utilisation Non Communiqué	3 431 710,31
Total perceptions SE	8 295 938,08
RS20	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Perceptions
RS20 - droit exclusif	2 256 051,69
Total perceptions RS20	2 256 051,69
TOTAL PERCEPTIONS	10 551 989,77

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

La SAI a réalisé 91 002,06 euros de recettes résultant de l'investissement des revenus (produits financiers issus des placements des droit en attente de répartition ou de paiement) sur l'exercice 2023. Ces recettes sont utilisées en totalité pour couvrir une partie des frais de fonctionnement, ce qui a pour conséquence de diminuer les prélèvements opérés sur les droits RS20, ainsi que la participation au financement des sociétés mères.

Par catégorie de droits et types d'utilisation, au prorata des perceptions

PRODUITS FINANCIERS	
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Produits financiers
Cablodistribution	2 800,59
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	202,86
Retransmission - Audiovisuel	2 597,73
Copie Privée	22 036,91
Copie Privée Audiovisuelle	14 333,23
Copie Privée Sonore	7 183,69
Type d'utilisation non Communiqué	519,99
Droit exclusif	3 200,86
Communication au Public - Audiovisuel	2 656,62
Mise à Disposition - Sonore	73,56
Pret - Audiovisuel	0,00
Reproduction - Sonore	457,51
Type d'utilisation Non Communiqué	13,17
Rémunération Equitable	43 507,15
Communication au Public - Audiovisuel	3 104,71
Communication au Public - Sonore	1 317,97
Communication au Public Lieux Sonorisés	265,81
Diffusion - Audiovisuel	813,35
Diffusion - Sonore	5 268,18
Execution Publique - Audiovisuel	568,63
Execution Publique - Sonore	1 163,54
Location - Audiovisuel	13,57
Location - Sonore	0,46
Mise à Disposition - Audiovisuel	123,80
Mise à Disposition - Sonore	494,51
Pret - Audiovisuel	218,80
Pret - Sonore	112,82
Reproduction - Audiovisuel	4,14
Reproduction - Sonore	24,30
Retransmission - Audiovisuel	221,12
Retransmission - Sonore	195,82
Type d'utilisation Non Communiqué	29 595,62
Total produits financiers SE	71 545,51
RS20	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Produits financiers
RS20 - droit exclusif	19 456,55
Total produits financiers RS20	19 456,55
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	91 002,06

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services (art. R. 321-14 II 8°)

Les frais de fonctionnement de la SAI concernant les Sociétés Etrangères sont de 633 609,48 euros pour l'exercice 2023. Les montants qui figurent au tableau 8.1 « Frais de fonctionnement » ont été calculés en proportion des montants perçus par la SAI.

La SAI, à l'instar de l'ensemble des Organismes de Gestion membres du Scapr ("Council for the Collective Management of Performers' Rights", la plate-forme internationale pour le développement de la coopération pratique entre les organisations de gestion collective des artistes interprètes), ne prélève aucun frais de gestion sur cette activité. Ces frais de fonctionnement sont financés en partie par les produits financiers (71 545,51 euros). Le solde est financé par moitié par la SPEDIDAM (281 031,99 euros) et pour l'autre moitié par l'ADAMI (281 031,98 euros).

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI prélève 15% de frais de gestion déduits des rémunérations à la perception.

Les frais de fonctionnement de la SAI concernant la rémunération supplémentaire de 20% sont de 357 866,69 euros pour l'exercice 2023.

Ces frais de fonctionnement sont financés par les produits financiers (19 456,55 euros) et par les frais de gestion (déduction) prélevé sur les perceptions (338 407,76 euros). Après extourne de l'excédent de frais de gestion de l'exercice 2022, le report à nouveau de l'exercice 2023 est de 84,98 euros.

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement
Cablodistribution	24 802,12
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 796,57
Retransmission - Audiovisuel	23 005,55
Copie Privée	195 159,61
Copie Privée Audiovisuelle	126 935,58
Copie Privée Sonore	63 618,98
Type d'utilisation non Communiqué	4 605,04
Droit exclusif	28 346,90
Communication au Public - Audiovisuel	23 527,13
Mise à Disposition - Sonore	651,42
Pret - Audiovisuel	0,02
Reproduction - Sonore	4 051,73
Type d'utilisation Non Communiqué	116,59
Rémunération Equitable	385 300,85
Communication au Public - Audiovisuel	27 495,43
Communication au Public - Sonore	11 672,00
Communication au Public Lieux Sonorisés	2 354,04
Diffusion - Audiovisuel	7 203,10
Diffusion - Sonore	46 655,15
Execution Publique - Audiovisuel	5 035,76
Execution Publique - Sonore	10 304,37
Location - Audiovisuel	120,19
Location - Sonore	4,07
Mise à Disposition - Audiovisuel	1 096,42
Mise à Disposition - Sonore	4 379,40
Pret - Audiovisuel	1 937,70
Pret - Sonore	999,14
Reproduction - Audiovisuel	36,63
Reproduction - Sonore	215,22
Retransmission - Audiovisuel	1 958,21
Retransmission - Sonore	1 734,16
Type d'utilisation Non Communiqué	262 099,86
Total frais de fonctionnement SE	633 609,48

RS20	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement
RS20 - droit exclusif	357 866,69
Total frais de fonctionnement RS20	357 866,69

TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	991 476,17
--------------------------------------	-------------------

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Les frais de fonctionnement de la rémunération supplémentaire de 20% s'élèvent à 357 866,69 euros, financés à hauteur de 19 456,55 euros par les produits financiers et à hauteur de 338 407,76 euros par les frais de gestion prélevés sur les sommes perçues au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, ainsi que les reports à nouveau.

Les frais de fonctionnement de la SAI concernant les Sociétés Etrangères sont de 633 609,48 euros, financés à hauteur de 71 545,51 euros par les produits financiers et à hauteur de 562 063,97 euros par les sociétés mères.

Pour la ventilation par catégorie de droits : cf. tableau 8.1 « Frais de fonctionnement ».

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Concernant les Sociétés Etrangères, la SAI utilise les produits des placements qui peuvent être opérés par la société pour couvrir une partie de ses frais de fonctionnement. Le solde des frais de fonctionnement est financé par les sociétés mères.

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI prélève 15% de frais de gestion (déduction) sur les sommes perçues au titre de la rémunération supplémentaire de 20%.

La SAI utilise également les produits issus des placements.

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que finalité de ces déductions ;

Sur l'exercice 2023, la SAI réalise 338 407,76 euros de frais de gestion (déduction) sur la rémunération supplémentaire de 20%.

Aucun frais de gestion (déduction) n'a été prélevé par la SAI concernant les Sociétés Etrangères

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Pourcentage du coût de fonctionnement par rapport aux perceptions

SOCIETES ETRANGERES			
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement	Perceptions	% coût de la gestion
Cablodistribution	24 802,12	324 737,63	7,64%
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 796,57	23 522,72	7,64%
Retransmission - Audiovisuel	23 005,55	301 214,91	7,64%
Copie Privée	195 159,61	2 555 252,19	7,64%
Copie Privée Audiovisuelle	126 935,58	1 661 985,43	7,64%
Copie Privée Sonore	63 618,98	832 972,32	7,64%
Type d'utilisation non Communiqué	4 605,04	60 294,44	7,64%
Droit exclusif	28 346,90	371 149,96	7,64%
Communication au Public - Audiovisuel	23 527,13	308 044,08	7,64%
Mise à Disposition - Sonore	651,42	8 529,17	7,64%
Pret - Audiovisuel	0,02	0,23	7,64%
Reproduction - Sonore	4 051,73	53 049,89	7,64%
Type d'utilisation Non Communiqué	116,59	1 526,59	7,64%
Rémunération Equitable	385 300,85	5 044 798,30	7,64%
Communication au Public - Audiovisuel	27 495,43	360 001,47	7,64%
Communication au Public - Sonore	11 672,00	152 823,16	7,64%
Communication au Public Lieux Sonorisés	2 354,04	30 821,76	7,64%
Diffusion - Audiovisuel	7 203,10	94 311,16	7,64%
Diffusion - Sonore	46 655,15	610 862,45	7,64%
Execution Publique - Audiovisuel	5 035,76	65 933,95	7,64%
Execution Publique - Sonore	10 304,37	134 916,60	7,64%
Location - Audiovisuel	120,19	1 573,70	7,64%
Location - Sonore	4,07	53,31	7,64%
Mise à Disposition - Audiovisuel	1 096,42	14 355,53	7,64%
Mise à Disposition - Sonore	4 379,40	57 340,09	7,64%
Pret - Audiovisuel	1 937,70	25 370,55	7,64%
Pret - Sonore	999,14	13 081,83	7,64%
Reproduction - Audiovisuel	36,63	479,66	7,64%
Reproduction - Sonore	215,22	2 817,97	7,64%
Retransmission - Audiovisuel	1 958,21	25 639,15	7,64%
Retransmission - Sonore	1 734,16	22 705,65	7,64%
Type d'utilisation Non Communiqué	262 099,86	3 431 710,31	7,64%
Total frais de fonctionnement SE	633 609,48	8 295 938,08	7,64%

RS20			
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement	Perceptions	% coût de la gestion
RS20 - droit exclusif	357 866,69	2 256 051,69	15,86%
Total frais de fonctionnement RS20	357 866,69	2 256 051,69	15,86%

TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	991 476,17	10 551 989,77	9,40%
--------------------------------------	-------------------	----------------------	--------------

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES				
SOCIETES ETRANGERES				
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception			Total général
	2021	2022	2023	
Cablodistribution	0,00	7 277,00	295 455,81	302 732,81
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel		1 665,50	1 869,73	3 535,23
Retransmission - Audiovisuel		5 611,50	293 586,08	299 197,58
Copie Privée	9 724,53	164 503,80	1 662 861,98	1 837 090,31
Copie Privée Audiovisuelle	3 430,53	118 046,59	1 054 772,56	1 176 249,68
Copie Privée Sonore	6 294,00	39 267,02	552 135,28	597 696,30
Type d'utilisation non Communiqué		7 190,19	55 954,14	63 144,33
Droit exclusif	8 432,58	18 195,08	43 045,74	69 673,40
Mise à Disposition - Sonore	4 837,31		8 530,73	13 368,04
Reproduction - Sonore		6 402,20	32 988,42	39 390,62
Type d'utilisation Non Communiqué	3 595,27	11 792,88	1 526,59	16 914,74
Rémunération Equitable	25 067,37	1 152 081,17	2 869 817,06	4 046 965,60
Communication au Public - Audiovisuel		271 727,57	8 958,88	280 686,45
Communication au Public - Sonore	8 777,46	38 179,53	101 559,84	148 516,83
Communication au Public Lieux Sonorisés		1 575,98	19 007,52	20 583,50
Diffusion - Audiovisuel		65 649,12	91 781,82	157 430,94
Diffusion - Sonore		70 159,84	482 589,14	552 748,98
Execution Publique - Audiovisuel		12 158,95	57 316,83	69 475,78
Execution Publique - Sonore		34 051,08	97 255,74	131 306,82
Location - Audiovisuel		11,56	1 557,78	1 569,34
Location - Sonore		172,16	6,77	178,93
Mise à Disposition - Audiovisuel		17 997,07	96,58	18 093,65
Mise à Disposition - Sonore		67 558,24	39 181,18	106 739,42
Pret - Audiovisuel		3 366,95	20 069,40	23 436,35
Pret - Sonore		37,47	11 976,93	12 014,40
Reproduction - Audiovisuel			479,66	479,66
Reproduction - Sonore		0,42	2 419,41	2 419,83
Retransmission - Audiovisuel		1 969,97	25 514,69	27 484,66
Retransmission - Sonore		189,04	20 119,41	20 308,45
Type d'utilisation non Communiqué	16 289,91	567 276,22	1 889 925,48	2 473 491,61
Total sommes réparties SE	43 224,48	1 342 057,05	4 871 180,59	6 256 462,12
RS20				
Catégorie de droit/type d'utilisation	Année de perception			Total général
		2021	2022	
RS20 - droit exclusif		22 093,87	480 124,25	502 218,12
Total sommes réparties RS20	0,00	22 093,87	480 124,25	502 218,12
TOTAL SOMMES REPARTIES	43 224,48	1 364 150,92	5 351 304,84	6 758 680,24

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES EFFECTIVEMENT VERSEES AUX TITULAIRES DE DROITS		
SOCIETES ETRANGERES		
Catégorie de droit / types d'utilisation	Artistes Interprètes	OGC Adami/Spedidam
Cablodistribution	6 650,08	296 064,60
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 223,25	2 371,16
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	6,70	
Retransmission - Audiovisuel	5 420,13	293 693,44
Copie Privée	143 219,28	1 701 794,65
Copie Privée Audiovisuelle	23 519,97	1 152 383,48
Copie Privée Sonore	108 471,59	496 434,34
Type d'utilisation non Communiqué	11 227,72	52 976,83
Droit exclusif	21 879,17	47 653,42
Mise à Disposition - Sonore	5 476,32	7 723,26
Reproduction - Sonore	11 273,99	28 169,81
Type d'utilisation Non Communiqué	5 128,86	11 760,35
Rémunération équitable	861 390,29	3 210 672,07
Communication au Public - Audiovisuel	4 424,22	276 341,42
Communication au Public - Sonore	46 636,63	102 185,56
Communication au Public Lieux Sonorisés	9 657,31	10 618,23
Diffusion - Audiovisuel	32 587,46	124 422,79
Diffusion - Sonore	47 403,27	506 071,44
Execution Publique - Audiovisuel	1 047,36	68 425,65
Execution Publique - Sonore	18 513,53	113 556,79
Location - Audiovisuel	47,82	1 533,03
Location - Sonore	202,24	18,36
Mise à Disposition - Audiovisuel	416,29	17 692,63
Mise à Disposition - Sonore	29 295,31	77 280,14
Pret - Audiovisuel	342,00	23 100,78
Pret - Sonore	1 174,07	10 789,47
Reproduction - Audiovisuel	8,70	470,92
Reproduction - Sonore	0,12	2 419,90
Retransmission - Audiovisuel	621,63	26 938,79
Retransmission - Sonore	186,22	20 131,60
Type d'utilisation Non Communiqué	668 826,11	1 828 674,57
Total sommes versées SE	1 033 138,82	5 256 184,74
RS20		
Catégorie de droit / types d'utilisation	Artistes Interprètes	
RS20 - droit exclusif	365 053,77	
Total sommes versées RS20	365 053,77	
TOTAL SOMMES VERSEES	1 398 192,59	5 256 184,74

9.3. Fréquence des versements.

La fréquence des règlements est trimestrielle pour les droits perçus des organismes de gestion collective étrangers.

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, la fréquence des règlements est annuelle.

9.4. Montant total des sommes facturées ;

FACTURES SE - 2023				
Date	Gestionnaire	Numéro	OGC	Montant HT
05/01/2023	spedidam	B-230001	itsright	17 038,21
18/01/2023	adami	B-230002	gda	768,71
24/01/2023	adami	B-230003	gvl	455 111,74
24/01/2023	adami	B-230004	gvl	518 421,42
13/02/2023	adami	B-230005	gramex danemark	12 505,28
15/02/2023	spedidam	B-230006	gda	-11 180,70
15/02/2023	spedidam	B-230007	gda	11 178,35
21/02/2023	spedidam	B-230008	gvl	288 096,37
28/02/2023	spedidam	B-230009	eji	10,74
28/02/2023	spedidam	B-230010	gramex danemark	3 280,69
28/02/2023	spedidam	B-230011	itsright	261,11
28/02/2023	spedidam	B-230012	huzip	1 968,92
02/03/2023	adami	B-230013	cpra	98,55
03/03/2023	adami	B-230014	abramus	153 452,74
17/03/2023	adami	B-230015	swissperform	240,90
20/03/2023	adami	B-230016	norma	2 448,90
22/03/2023	adami	B-230017	gramo	8 043,45
24/03/2023	adami	B-230018	sena	118 481,12
30/03/2023	adami	B-230019	gramex finlande	12 226,58
05/04/2023	adami	B-230020	sami	863,43
06/04/2023	spedidam	B-230021	sami	-5 575,80
06/04/2023	spedidam	B-230022	sami	5 421,99
14/04/2023	spedidam	B-230023	sena	38 210,77
14/04/2023	spedidam	B-230024	gramex finlande	3 835,99
18/04/2023	adami	B-230025	norma	510,17
18/04/2023	spedidam	B-230026	sami	543,81
18/04/2023	adami	B-230027	ppl	10 951,81
21/04/2023	adami	B-230028	filmex	10 799,98
21/04/2023	adami	B-230029	filmex	9 721,15
09/05/2023	adami	B-230030	actores	1 288,56
09/05/2023	adami	B-230031	playright	40 979,84
12/05/2023	adami	B-230032	playright	352 788,93
15/05/2023	adami	B-230033	playright	5 125,21
22/05/2023	adami	B-230034	sawp	1 454,65
22/05/2023	adami	B-230035	vdfs	357,22
22/05/2023	adami	B-230036	vdfs	2 253,53
06/06/2023	adami	B-230037	filmex	-10 799,98
06/06/2023	adami	B-230038	filmex	-9 721,15
06/06/2023	adami	B-230039	filmex	20 521,13
14/06/2023	adami	B-230040	gramo	1 959,19
14/06/2023	adami	B-230041	sami	8 570,14
16/06/2023	adami	B-230042	aie	22 337,09
16/06/2023	adami	B-230043	aie	6 985,94
19/06/2023	adami	B-230044	norma	74 058,40
21/06/2023	adami	B-230045	gramex finlande	3 661,79
21/06/2023	adami	B-230046	filmex	9 608,87
23/06/2023	adami	B-230047	sena	25 725,11
27/06/2023	spedidam	B-230048	playright	25 822,53
28/06/2023	adami	B-230049	aie	-22 337,09
28/06/2023	adami	B-230050	aie	-6 985,94
28/06/2023	adami	B-230051	aie	29 323,03
28/06/2023	spedidam	B-230052	playright	179 467,91
28/06/2023	adami	B-230053	playright	562 624,61
28/06/2023	spedidam	B-230054	sami	10 408,60
29/06/2023	spedidam	B-230055	gramex finlande	1 596,63
30/06/2023	spedidam	B-230056	gda	4 828,81
03/07/2023	adami	B-230057	swissperform	157 597,08
03/07/2023	adami	B-230058	gramex danemark	27 019,19
03/07/2023	adami	B-230059	ppl	132 966,93
05/07/2023	spedidam	B-230060	sena	13 160,30
05/07/2023	adami	B-230061	gda	14 213,39
11/07/2023	spedidam	B-230062	norma	633,57
12/07/2023	spedidam	B-230063	ppl	889,62
12/07/2023	spedidam	B-230064	eji	53,16
17/07/2023	spedidam	B-230065	ppl	66 675,10
17/07/2023	adami	B-230066	eji	3 881,31
18/07/2023	adami	B-230067	gvl	183,96
20/07/2023	adami	B-230068	artisti	42 090,75
20/07/2023	spedidam	B-230069	aie	19 790,78
20/07/2023	spedidam	B-230070	aie	6 750,17

(Suite des montants facturés en 2023)

20/07/2023	adami	B-230071	fkmp	10 917,74
20/07/2023	adami	B-230072	sampra	850,84
20/07/2023	spedidam	B-230073	artisti	3 997,35
07/08/2023	spedidam	B-230074	eji	2 503,24
07/08/2023	adami	B-230075	eji	6 774,00
09/08/2023	adami	B-230076	playright	4 024,41
18/08/2023	adami	B-230077	playright	1 521,40
21/08/2023	spedidam	B-230078	gramex danemar	11 683,63
22/08/2023	spedidam	B-230079	gvl	5 581,10
22/08/2023	spedidam	B-230080	playright	156,81
28/08/2023	spedidam	B-230081	itsright	14 514,44
31/08/2023	spedidam	B-230082	ppl	14,07
31/08/2023	spedidam	B-230083	ppl	71,46
22/09/2023	adami	B-230084	sami	13 383,32
22/09/2023	adami	B-230085	sena	54 376,04
25/09/2023	spedidam	B-230086	sena	13 817,02
25/09/2023	spedidam	B-230087	sami	14 921,75
03/10/2023	spedidam	B-230088	ppl	1 362,31
03/10/2023	adami	B-230089	norma	3 006,38
04/10/2023	adami	B-230090	ppl	916,56
09/10/2023	adami	B-230091	playright	266 354,67
12/10/2023	adami	B-230092	sampra	12 725,61
16/10/2023	adami	B-230093	vdfs	29 429,31
19/10/2023	adami	B-230094	swissperform	62 075,23
23/10/2023	adami	B-230095	artisti	20 678,46
25/10/2023	adami	B-230096	norma	6 905,73
27/10/2023	adami	B-230097	eji	7 215,26
27/10/2023	spedidam	B-230098	eji	168,03
27/10/2023	spedidam	B-230099	huzip	3 593,57
30/10/2023	spedidam	B-230100	artisti	3 727,56
02/11/2023	spedidam	B-230101	playright	142,85
09/11/2023	adami	B-230102	playright	122 002,36
09/11/2023	spedidam	B-230103	credidam	4 274,18
15/11/2023	adami	B-230104	playright	224 296,73
16/11/2023	adami	B-230105	eji	5 179,76
16/11/2023	spedidam	B-230106	eji	1 682,36
21/11/2023	spedidam	B-230107	itsright	20 014,06
22/11/2023	spedidam	B-230108	playright	108 209,16
23/11/2023	adami	B-230109	lsg	27 208,37
28/11/2023	adami	B-230110	filmex	8 770,73
30/11/2023	adami	B-230111	vdfs	212,73
30/11/2023	adami	B-230112	nuovo imaie	448 359,43
30/11/2023	adami	B-230113	cpa	52 495,48
01/12/2023	spedidam	B-230114	eji	265,16
01/12/2023	adami	B-230115	eji	16 317,47
04/12/2023	adami	B-230116	huzip	7 706,02
05/12/2023	adami	B-230117	aisge	534 526,54
05/12/2023	adami	B-230118	aie	84 690,06
05/12/2023	adami	B-230119	aie	4 990,42
08/12/2023	spedidam	B-230120	aie	50 807,95
08/12/2023	spedidam	B-230121	aie	3 643,26
11/12/2023	adami	B-230122	nuovo imaie	212 747,07
12/12/2023	adami	B-230123	stoart	89 693,05
12/12/2023	adami	B-230124	gramo	5 989,59
12/12/2023	adami	B-230125	swissperform	183 388,74
14/12/2023	adami	B-230126	aisge	889,02
14/12/2023	adami	B-230127	sami	19 469,05
14/12/2023	spedidam	B-230128	stoart	37 806,35
14/12/2023	spedidam	B-230129	gramex finlande	2 678,55
14/12/2023	spedidam	B-230130	sami	23 242,93
14/12/2023	adami	B-230131	sawp	1 944,63
14/12/2023	adami	B-230132	gramex finlande	5 802,25
15/12/2023	adami	B-230133	gvl	335 973,12
15/12/2023	adami	B-230134	sena	80 742,42
18/12/2023	adami	B-230135	sagai	49 361,00
18/12/2023	spedidam	B-230136	ppl	47 269,06
19/12/2023	spedidam	B-230137	sena	44 052,14
19/12/2023	adami	B-230138	gvl	150 109,97
20/12/2023	adami	B-230139	norma	52 910,37
20/12/2023	adami	B-230140	aie	-84 690,06
20/12/2023	adami	B-230141	aie	-4 990,42
20/12/2023	adami	B-230142	aie	89 680,47
21/12/2023	adami	B-230143	pi	6 306,13
21/12/2023	adami	B-230144	playright	308 021,89
21/12/2023	adami	B-230145	ppl	97 314,22
26/12/2023	adami	B-230146	sagai	-49 361,00
31/12/2023	spedidam	B-230147	itsright	7 403,39
TOTAL FACTURES SE				7 512 361,56

FACTURES RS20 - 2023

Date	Numéro	Producteur	Montant HT
21/03/2023	SAI-RS-230001	UNIVERSAL MUSIC	380 767,31
21/03/2023	SAI-RS-230002	UNIVERSAL MUSIC	461 989,44
07/07/2023	SAI-RS-230003	BMG RIGHTS	44 015,24
07/07/2023	SAI-RS-230004	BMG RIGHTS	-6 739,06
07/07/2023	SAI-RS-230005	BMG RIGHTS	-5 113,04
07/07/2023	SAI-RS-230006	BMG RIGHTS	-17 617,70
11/07/2023	SAI-RS-230007	SONY MUSIC	9 449,27
11/07/2023	SAI-RS-230008	SONY MUSIC	76 291,28
11/07/2023	SAI-RS-230009	SONY MUSIC	274 726,97
11/09/2023	SAI-RS-230010	UNIVERSAL MUSIC	476 133,13
11/09/2023	SAI-RS-230011	UNIVERSAL MUSIC	6 869,13
13/12/2023	SAI-RS-230012	WARNER MUSIC	267 108,30
TOTAL FACTURES RS20			1 967 880,27

9.5. Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES PERCUES NON REPARTIES

SOCIETES ETRANGERES				
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception			Total général
	2021	2022	2023	
Cablodistribution	0,00	0,00	29 281,83	29 281,83
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel			21 652,99	21 652,99
Retransmission - Audiovisuel			7 628,84	7 628,84
Copie Privée	0,00	0,00	892 368,79	892 368,79
Copie Privée Audiovisuelle			607 212,82	607 212,82
Copie Privée Sonore			285 155,97	285 155,97
Droit exclusif	0,00	0,00	328 105,55	328 105,55
Communication au Public - Audiovisuel			308 044,08	308 044,08
Reproduction - Sonore			20 061,47	20 061,47
Rémunération Equitable	0,00	0,00	2 175 001,32	2 175 001,32
Communication au Public - Audiovisuel			351 042,61	351 042,61
Communication au Public - Sonore			51 285,70	51 285,70
Communication au Public Lieux Sonorisés			11 811,66	11 811,66
Diffusion - Audiovisuel			49 478,00	49 478,00
Diffusion - Sonore			81 324,64	81 324,64
Execution Publique - Audiovisuel			8 617,13	8 617,13
Execution Publique - Sonore			37 660,87	37 660,87
Location - Audiovisuel			15,92	15,92
Location - Sonore			46,54	46,54
Mise à Disposition - Audiovisuel			14 258,95	14 258,95
Mise à Disposition - Sonore			18 158,90	18 158,90
Pret - Audiovisuel			5 301,37	5 301,37
Pret - Sonore			1 104,87	1 104,87
Reproduction - Sonore			398,56	398,56
Retransmission - Audiovisuel			124,46	124,46
Retransmission - Sonore			2 586,26	2 586,26
Type d'utilisation Non Communiqué			1 541 784,88	1 541 784,88
Total sommes perçues non réparties SE	0,00	0,00	3 424 757,49	3 424 757,49

RS20				
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception			Total général
	2021	2022	2023	
RS20 - droit exclusif	1 331 125,37	994 555,78	1 917 643,93	4 243 325,08
Total sommes perçues non réparties RS20	1 331 125,37	994 555,78	1 917 643,93	4 243 325,08

TOTAL SOMMES PERCUES NON REPARTIES	1 331 125,37	994 555,78	5 342 401,42	7 668 082,57
---	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES AFFECTEES NON REGLEES							
SOCIETES ETRANGERES							
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception						Total général
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Cablodistribution	3,48	0,00	0,00	46,06	0,00	84,08	133,62
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	3,48						3,48
Communication / Retransmission par Câble - Sonore				46,06			46,06
Retransmission - Audiovisuel						84,08	84,08
Copie Privée	12,47	4 117,29	1 171,09	1 922,25	1 709,89	1 256,53	10 189,52
Copie Privée Audiovisuelle	6,81	50,78	75,51	124,91	37,93	64,46	360,40
Copie Privée Sonore	0,83	4 032,28	1 005,66	918,77	1 257,34	1 154,87	8 369,75
Type d'utilisation non Communiqué	4,83	34,23	89,92	878,57	414,62	37,20	1 459,37
Droit exclusif	21,35	0,00	38,69	78,66	1,39	96,23	236,32
Mise à Disposition - Sonore				75,27		57,02	132,29
Reproduction - Sonore				1,35	1,10	35,81	38,26
Type d'utilisation Non Communiqué	21,35		38,69	2,04	0,29	3,40	65,77
Rémunération Equitable	2 887,31	15 340,35	14 462,49	11 065,44	9 762,75	12 506,42	66 024,76
Communication au Public - Audiovisuel	33,63	11,76	34,20	8,96	49,74	6,69	144,98
Communication au Public - Sonore		772,66	1 249,04	1 329,72	542,22	902,20	4 795,84
Communication au Public Lieux Sonorisés		3,84		0,01	85,14	248,44	337,43
Diffusion - Audiovisuel						1,51	1,51
Diffusion - Sonore	316,30	504,22	624,05	496,97	695,92	515,75	3 153,21
Execution Publique - Audiovisuel	0,18					3,40	3,58
Execution Publique - Sonore		20,73	117,69	556,70	18,89	38,89	752,90
Location - Audiovisuel		0,35	7,16	0,50		0,09	8,10
Location - Sonore	32,75	34,82	10,23	1,50			79,30
Mise à Disposition - Audiovisuel			0,72	5,51	3,60		9,83
Mise à Disposition - Sonore			155,66	161,84	51,37	281,88	650,75
Pret - Audiovisuel				0,11	0,91	0,88	1,90
Pret - Sonore		1,98	0,00	2,71	8,68	5,73	19,10
Reproduction - Audiovisuel						0,04	0,04
Reproduction - Sonore		0,02	0,00				0,02
Retransmission - Audiovisuel		8,78	5,41	16,71		3,36	34,26
Retransmission - Sonore		0,46	0,19	10,36	2,15	3,31	16,47
Type d'utilisation non Communiqué	2 504,45	13 980,73	12 258,14	8 473,84	8 304,13	10 494,25	56 015,54
Total sommes affectées non réglées SE	2 924,61	19 457,64	15 672,27	13 112,41	11 474,03	13 943,26	76 584,22
RS20							
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception				Total général		
	2021	2022	2023				
RS20 - droit exclusif	235 693,51	176 421,33			412 114,84		
Total sommes affectées non réglées RS20	235 693,51	176 421,33	0,00		412 114,84		
TOTAL SOMMES AFFECTEES NON REGLEES	2 924,61	19 457,64	15 672,27	248 805,92	187 895,36	13 943,26	488 699,06

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Au cours de l'exercice 2023, la SAI a perçu des droits à répartir de la part d'organismes de gestion collective étrangers en vertu d'accords de représentation conclus par ses sociétés mères. Pour ce type de rémunérations, le délai de versement aux ayants droits est le délai prévu par l'article L. 324-12 III, soit six mois à compter de leur réception. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ». Or il est fréquent, précisément, que les fichiers fournis à la SAI par les organismes homologues étrangers ne comprennent pas l'ensemble des informations nécessaires au paiement, notamment le nom des artistes-interprètes permettant l'individualisation des sommes à verser. Cette situation impose à la SAI des procédures et recherches complémentaires pouvant expliquer le dépassement légitime par la SAI du délai de six mois.

Concernant les perceptions 2023 correspondant à la rémunération supplémentaire de 20% due au titre de l'allongement de la durée des droits dans le domaine sonore, la SAI respecte également le délai fixé par l'article L. 324-12. En effet le délai maximal de versement fixé par l'article L. 324-12 I est dans ce cas de neuf mois à compter de la fin de l'exercice au cours duquel les revenus provenant de l'exploitation des droits ont été perçus, soit s'agissant des revenus perçus en 2023 un délai maximal au 30 septembre 2024. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'informations permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ».

En ce qui concerne les perceptions de 2021 et 2022, la SAI reste dans l'attente du retour contractuel des organismes de gestion étrangers qui doit permettre le paiement unilatéral. Malgré les nombreux échanges avec ces sociétés, la SAI n'a pas encore finalisé ces contrats. Pour rappel, l'essentiel des montants à payer concerne le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Par ailleurs, une provision pour réclamation de 25% a été prélevée sur les perceptions réalisées en 2021 et 2022. Cette provision pour réclamation permet de calculer les droits aux ayants-droit dont les participations aux enregistrements n'auraient pas été prises en compte. Le solde de cette provision sera reversé en 2024 en utilisant la version définitive de l'outil de répartition.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

NEANT

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

10.1. Montant des sommes reçues des autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

SOMMES PERÇUES DES AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

OGC / Catégorie de droits	Perceptions
ABRAMUS (Brésil)	153 452,74
Rémunération Equitable	153 452,74
ACTORES (Colombie)	1 288,56
Rémunération Equitable	1 288,56
AIE (Espagne)	289 797,31
Copie Privée	30 407,02
Droit exclusif	18 970,10
Rémunération Equitable	240 420,19
AISGE (Espagne)	535 415,56
Cablodistribution	840,88
Copie Privée	169 265,21
Rémunération Equitable	365 309,47
ARTISTI (Canada)	70 494,12
Droit exclusif	854,34
Rémunération Equitable	69 639,78
CPRA (Japon)	52 594,03
Copie Privée	42,35
Rémunération Equitable	52 551,68
CREDIDAM (Roumanie)	4 274,18
Copie Privée	1 708,93
Rémunération Equitable	2 565,25
EJI (Hongrie)	62 170,38
Copie Privée	27 151,12
Droit exclusif	90,50
Rémunération Equitable	34 928,76
FILMEX (Danemark)	38 900,73
Cablodistribution	35 103,63
Copie Privée	3 797,10
FKMP (Corée du Sud)	10 917,74
Rémunération Equitable	10 917,74
GDA (Portugal)	91 117,47
Copie Privée	39 597,77
Rémunération Equitable	51 519,70
GRAMEX DANEMARK (Danemark)	54 488,79
Copie Privée	135,25
Rémunération Equitable	54 353,54
GRAMEX FINLANDE (Finlande)	29 801,79
Copie Privée	1 336,77
Rémunération Equitable	28 465,02
GRAMO (Norvège)	15 992,23
Rémunération Equitable	15 992,23
GVL (Allemagne)	1 753 477,68
Copie Privée	678 226,23
Droit exclusif	5 581,10
Rémunération Equitable	1 069 670,35
HUZIP (Croatie)	13 268,51
Rémunération Equitable	13 268,51
Sous-total (1)	3 177 451,82

OGC / Catégorie de droits	Perceptions
ITSRIGHT (Italie)	51 827,82
Copie Privée	13 983,16
Droit exclusif	2 413,08
Rémunération Equitable	35 431,58
LSG (Autriche)	27 208,37
Copie Privée	3 262,28
Rémunération Equitable	23 946,09
NORMA (Pays-Bas)	140 473,52
Copie Privée	46 335,47
Rémunération Equitable	94 138,05
NUOVO IMAIE (Italie)	1 284 769,10
Copie Privée	488 286,14
Rémunération Equitable	796 482,96
PI (Serbie)	6 306,13
Rémunération Equitable	6 306,13
PLAYRIGHT (Belgique)	2 201 539,31
Cablodistribution	266 111,28
Copie Privée	855 282,11
Droit exclusif	336 524,24
Rémunération Equitable	743 621,68
PPL (Royaume-Uni)	358 431,14
Copie Privée	79,05
Droit exclusif	6 716,60
Rémunération Equitable	351 635,49
SAMI (Suède)	77 355,97
Copie Privée	345,12
Rémunération Equitable	77 010,85
SAMPRA (Afrique du Sud)	13 576,45
Rémunération Equitable	13 576,45
SAWP (Pologne)	3 399,28
Copie Privée	3 399,28
SENA (Pays-Bas)	344 512,78
Rémunération Equitable	344 512,78
STOART (Pologne)	173 531,65
Rémunération Equitable	173 531,65
SWISSPERFORM (Suisse)	403 301,95
Copie Privée	183 967,55
Rémunération Equitable	219 334,40
VDFS (Autriche)	32 252,79
Cablodistribution	22 681,84
Copie Privée	8 644,28
Rémunération Equitable	926,67
Sous-total (2)	5 118 486,26
Total sommes perçus des autres OGC	8 295 938,08

MONTANT DES SOMMES VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE :

Concernant les perceptions en provenance des Sociétés Etrangères, la Spedidam et l'Adami ont confié à la SAI la perception des sommes versées pour le compte de leurs associés en vertu des accords bilatéraux conclus avec les organismes de gestion collective étrangers ; le versement des sommes dues, en vertu de ces mêmes accords, aux organismes de gestion collective étrangers, reste-lui du ressort de la Spedidam et de l'Adami. En conséquence la SAI a procédé directement aux versements aux associés ayant confié un double mandat, à la fois à la Spedidam et à l'Adami. Pour les associés ayant confié un mandat unique à l'une ou l'autre de ces deux sociétés, la SAI a reversé les montants correspondant à l'une et l'autre afin qu'elle procède aux versements de leurs propres associés.

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, les accords sont en cours de négociation avec les organismes de gestion collective étrangers de sorte qu'aucun versement n'a eu lieu en 2023. Les premiers paiements sont prévus en 2024.

SOMMES REPARTIES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

Catégorie de droit / type d'utilisation	Adami	Spedidam	Remb OGC SE
Cablodistribution	296 062,42	2,18	0,00
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	2 371,16		
Retransmission - Audiovisuel	293 691,26	2,18	
Copie Privée	1 596 419,19	105 375,46	2 637,78
Copie Privée Audiovisuelle	1 148 570,97	3 812,51	1 882,48
Copie Privée Sonore	447 212,74	49 221,60	246,26
Type d'utilisation non Communiqué	635,48	52 341,35	509,04
Droit exclusif	13 914,16	33 739,26	55,58
Mise à Disposition - Sonore	347,97	7 375,29	35,63
Reproduction - Sonore	11 874,04	16 295,77	
Type d'utilisation Non Communiqué	1 692,15	10 068,20	19,95
Rémunération Equitable	2 509 817,04	700 855,03	23 256,70
Communication au Public - Audiovisuel	276 341,42		
Communication au Public - Sonore	74 921,31	27 264,25	91,46
Communication au Public Lieux Sonorisés	5,91	10 612,32	48,11
Diffusion - Audiovisuel	110 529,20	13 893,59	419,18
Diffusion - Sonore	486 466,36	19 605,08	61,42
Execution Publique - Audiovisuel	68 425,65		
Execution Publique - Sonore	111 094,47	2 462,32	1,13
Location - Audiovisuel	1 533,03		
Location - Sonore	18,36		
Mise à Disposition - Audiovisuel	17 692,63		
Mise à Disposition - Sonore	68 033,34	9 246,80	84,82
Pret - Audiovisuel	23 069,69	31,09	5,60
Pret - Sonore	7 949,08	2 840,39	85,76
Reproduction - Audiovisuel	470,92		
Reproduction - Sonore	2 419,69	0,21	
Retransmission - Audiovisuel	26 840,04	98,75	
Retransmission - Sonore	19 990,95	140,65	3,06
Type d'utilisation Non Communiqué	1 214 014,99	614 659,58	22 456,16
Total sommes versées à d'autres OGC	4 416 212,81	839 971,93	25 950,06

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

cf réponse 10.1

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

cf préambule

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits, provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES AUX TITULAIRES DE DROITS PROVENANT D'AUTRES ORGANISMES	
Catégorie de droit / type d'utilisation	Artistes interprètes
Cablodistribution	6 668,30
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 164,09
Retransmission - Audiovisuel	5 504,21
Copie Privée	132 658,40
Copie Privée Audiovisuelle	21 983,61
Copie Privée Sonore	101 016,15
Type d'utilisation non Communiqué	9 658,64
Droit exclusif	21 963,78
Mise à Disposition - Sonore	5 608,61
Reproduction - Sonore	11 220,74
Type d'utilisation Non Communiqué	5 134,43
Rémunération Equitable	813 031,45
Communication au Public - Audiovisuel	4 345,03
Communication au Public - Sonore	46 239,05
Communication au Public Lieux Sonorisés	9 917,20
Diffusion - Audiovisuel	32 588,97
Diffusion - Sonore	46 615,53
Execution Publique - Audiovisuel	1 050,18
Execution Publique - Sonore	17 748,91
Location - Audiovisuel	36,31
Location - Sonore	160,58
Mise à Disposition - Audiovisuel	400,95
Mise à Disposition - Sonore	29 374,17
Pret - Audiovisuel	329,98
Pret - Sonore	1 138,30
Reproduction - Audiovisuel	8,74
Reproduction - Sonore	-0,07
Retransmission - Audiovisuel	545,85
Retransmission - Sonore	173,67
Type d'utilisation Non Communiqué	622 358,10
Total sommes réparties aux titulaires de droit provenant d'autres organismes	974 321,93

Comptes annuels

SAI

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Comptes arrêtés au : 31 décembre 2023

En Euros

APE : 9002Z

SIRET : 479 621 575 00014

Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	5
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	8
Amortissements	9
Etat des échéances, créances et des dettes	10
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avances	12
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	15
Détail compte de résultat	16
Affectation des droits au 31/12/2023	18
Récapitulation des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2023	19
Détail des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2023	20
Sommes réparties mais non encore versées au 31/12/2023	21
Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation Au 31/12/2023	22
Sommes versées au 31/12/2023	23
Sommes versées détaillées par type d'utilisation au 31-12-2023	24
Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles	25
Tableau de financement	26

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	390 508	299 896	90 612	102 191
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes	40 800		40 800	121 698
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	11 508	9 710	1 797	4 674
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15		
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		442 831	309 606	133 225	228 563
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	745 390		745 390	1 847 134
	Autres créances	55 740		55 740	738 807
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	7 851 774		7 851 774	3 512 512	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 560		2 560	4 360
	TOTAL (III)	8 655 463		8 655 463	6 102 813
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 098 294	309 606	8 788 688	6 331 376

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 000	1 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 602	262
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	336 898 202 397	354 191 210 891
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	8 227 791	5 765 032
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 787 688	6 330 376
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 788 688	6 331 376
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 767 086	6 330 114
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	900 474		900 474	1 165 140
	Montant net du chiffre d'affaires	900 474		900 474	1 165 140
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			36	59
	Total des produits d'exploitation (1)			900 510	1 165 199
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			520 547	656 425
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 587	5 220
	Salaires et traitements			254 787	276 331
	Charges sociales du personnel			130 332	159 442
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			80 155	66 205
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			103	72
Total des charges d'exploitation (2)			991 512	1 163 696	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(91 002)	1 503

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(91 002)	1 503
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	91 002	
Total des produits financiers		91 002	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		91 002	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 503
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 503
Total des charges exceptionnelles			1 503
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 503)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		991 512	1 165 199
TOTAL DES CHARGES		991 512	1 165 199
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		117 284	
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Annexe libre

Faits caractéristiques de l'exercice.

Les perceptions de l'exercice 2023 en provenance des OGC étrangers ainsi que de la rémunération supplémentaire de 20% ont progressé par rapport à 2022.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI a poursuivi ses perceptions annuelles sur un rythme croissant. Une coopération plus efficace entre la SAI et les producteurs aura permis d'optimiser les flux d'information et de paiements de leur part, permettant cette année une parfaite gestion du calendrier légal de répartition.

Le montant total des rémunérations encaissées au titre de la rémunération supplémentaire de 20% pour l'année 2023 a été de 2 256 052 €H.T(+30%)

Les opérations de répartition se sont déroulées courant 2023 et les paiements ont eu lieu en septembre 2023.

Au titre de la rémunération en provenance des OGC étrangers, la SAI a perçu 8 295 938 € au cours de l'année 2023 soit +36% par rapport à l'année précédente.

Elle a procédé au cours de l'année 2023 à des répartitions directement aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 974 322€ à la date de la dernière répartition 2023 qui a eu lieu mi-novembre 2023. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont membres.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 788 688** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **991 512** euros et un total **charges** de **991 512** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **0** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	446 506		106 500	121 698		431 308
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	446 506		106 500	121 698		431 308
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 508					11 508
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 508					11 508
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés			15			15
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			15			15
TOTAL	458 014		106 515	121 698		442 831

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	222 617	77 279		299 896
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	222 617	77 279		299 896
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	6 833	2 877		9 710
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 833	2 877		9 710
TOTAL	229 451	80 155		309 606

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	745 390	745 390	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	55 740	55 740	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	2 560	2 560		
TOTAL DES CREANCES		803 689	803 689	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	336 898	336 898		
	Personnel et comptes rattachés	31 190	31 190		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 862	33 862		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	135 198	135 198		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 146	2 146		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 227 791	8 227 791		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		8 767 086	8 767 086		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		369 359
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		318 518
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	318 518	
Dettes fiscales et sociales		50 840
<i>CONGES A PAYER</i>	31 190	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	15 573	
<i>ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER</i>	2 182	
<i>ORG SOC FORMATION PROF A PAYER</i>	1 828	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	67	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 560	2 560
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 560

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	133 225	<i>1,52</i>	228 563	<i>3,61</i>	(95 339)	<i>-41,71</i>
Concessions brevets et droits similaires	90 612	<i>1,03</i>	102 191	<i>1,61</i>	(11 579)	<i>-11,33</i>
LOGICIELS	390 508	<i>4,44</i>	324 808	<i>5,13</i>	65 700	<i>20,23</i>
AMORT. LOGICIELS	(299 896)	<i>-3,41</i>	(222 617)	<i>-3,52</i>	(77 279)	<i>-34,71</i>
Avances et acomptes versés sur immob. incorporelles	40 800	<i>0,46</i>	121 698	<i>1,92</i>	(80 898)	<i>-66,47</i>
IMMO. INC. EN COURS	40 800	<i>0,46</i>	121 698	<i>1,92</i>	(80 898)	<i>-66,47</i>
Autres immobilisations corporelles	1 797	<i>0,02</i>	4 674	<i>0,07</i>	(2 877)	<i>-61,55</i>
MATERIEL DE BUREAU	11 508	<i>0,13</i>	11 508	<i>0,18</i>		
AMORT. MATERIEL DE BUREAU	(9 710)	<i>-0,11</i>	(6 833)	<i>-0,11</i>	(2 877)	<i>-42,10</i>
Autres titres immobilisés	15				15	
TITRES IMMOBILISES	15				15	
TOTAL III - Actif Circulant NET	8 655 463	<i>98,48</i>	6 102 813	<i>96,39</i>	2 552 651	<i>41,83</i>
Créances clients et comptes rattachés	745 390	<i>8,48</i>	1 847 134	<i>29,17</i>	(1 101 744)	<i>-59,65</i>
CLIENTS - RS20			316 989	<i>5,01</i>	(316 989)	<i>-100,00</i>
CLIENTS AUTRES	70 913	<i>0,81</i>	854 486	<i>13,50</i>	(783 573)	<i>-91,70</i>
CLIENTS FACT.A ETABLIR	674 477	<i>7,67</i>	675 660	<i>10,67</i>	(1 183)	<i>-0,18</i>
Autres créances	55 740	<i>0,63</i>	738 807	<i>11,67</i>	(683 067)	<i>-92,46</i>
TVA DEDUCTIBLE	2 707	<i>0,03</i>	4 440	<i>0,07</i>	(1 734)	<i>-39,04</i>
CREDIT DE TVA A REPORTER			679 588	<i>10,73</i>	(679 588)	<i>-100,00</i>
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	53 033	<i>0,60</i>	54 779	<i>0,87</i>	(1 745)	<i>-3,19</i>
Disponibilités	7 851 774	<i>89,34</i>	3 512 512	<i>55,48</i>	4 339 262	<i>123,54</i>
CREDIT MUTUEL	204 665	<i>2,33</i>	3 512 512	<i>55,48</i>	(3 307 847)	<i>-94,17</i>
CM - LIVRET	2 116 384	<i>24,08</i>			2 116 384	
CM - COMPTE A TERME 2M	3 000 000	<i>34,13</i>			3 000 000	
CM - COMPTE A TERME 3M	1 500 000	<i>17,07</i>			1 500 000	
CM - COMPTE A TERME 12M	1 000 000	<i>11,38</i>			1 000 000	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	30 725	<i>0,35</i>			30 725	
Charges constatées d'avance	2 560	<i>0,03</i>	4 360	<i>0,07</i>	(1 800)	<i>-41,29</i>
CHARGES CONST ATEES D'AVANCE	2 560	<i>0,03</i>	4 360	<i>0,07</i>	(1 800)	<i>-41,29</i>
TOTAL DUBILAN ACTIF	8 788 688	<i>100,00</i>	6 331 376	<i>100,00</i>	2 457 312	<i>38,81</i>

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 000	0,01	1 000	0,02		
Capital Social ou individuel	1 000	0,01	1 000	0,02		
CAPITAL	1 000	0,01	1 000	0,02		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	8 787 688	99,99	6 330 376	99,98	2 457 312	38,82
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 602	0,23	262		20 340	N/S
CLIENTS ACOMPTES RECUS	20 602	0,23	262		20 340	N/S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 898	3,83	354 191	5,59	(17 293)	-4,88
FOURNISSEURS	18 380	0,21	27 100	0,43	(8 720)	-32,18
FOURN. FACT. NON PARVENUES	318 518	3,62	327 091	5,17	(8 573)	-2,62
Dettes fiscales et sociales	202 397	2,30	210 891	3,33	(8 494)	-4,03
CONGES A PAYER	31 190	0,35	24 816	0,39	6 375	25,69
URSSAF	9 327	0,11	17 656	0,28	(8 329)	-47,17
TICKETS RESTAURANTS			722	0,01	(722)	-100,00
AUDIENS (ARRCO)	3 491	0,04	4 381	0,07	(890)	-20,31
LSN ASSURANCES	1 462	0,02	1 075	0,02	386	35,93
CH. SOC. S/CP	15 573	0,18	14 263	0,23	1 310	9,19
ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER	2 182	0,02	2 158	0,03	24	1,12
ORG SOC FORMATION PROF A PAYER	1 828	0,02	1 893	0,03	(66)	-3,46
PREL A LA SOURCE	2 079	0,02	2 500	0,04	(421)	-16,84
TVA A DECAISSER	22 785	0,26			22 785	
TVA SFACT A ETABLIR	112 413	1,28	112 610	1,78	(197)	-0,18
TVA SFACT A ENCAIS.			28 817	0,46	(28 817)	-100,00
ETAT-CHARGES A PAYER	67				67	
Autres dettes	8 227 791	93,62	5 765 032	91,05	2 462 759	42,72
PERCEPTIONS STE ETRANGERES	3 495 682	39,77	2 239 783	35,38	1 255 899	56,07
DROITS AFFECTES NON REGLES	76 584	0,87	133 310	2,11	(56 726)	-42,55
FACT RS20 NON ENCAISSE			288 171	4,55	(288 171)	-100,00
REPART DROITS RS 20 d	2 325 681	26,46			2 325 681	
STOCK DE DROITS RS20	1 917 644	21,82	2 827 899	44,66	(910 255)	-32,19
BENEF. RS20 NON REGLES	412 115	4,69	268 478	4,24	143 637	53,50
BENEF. RS20 REJET VIR			6 109	0,10	(6 109)	-100,00
BENEF. SE REJET VIR			1 195	0,02	(1 195)	-100,00
EXCEDENT FG A REPARTIR	85		87		(2)	-2,72
TOTAL DUBILAN PASSIF	8 788 688	100,00	6 331 376	100,00	2 457 312	38,81

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	900 510	<i>100,00</i>	1 165 199	<i>100,01</i>	(264 689)	<i>-22,72</i>
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	900 474	<i>100,00</i>	1 165 140	<i>100,00</i>	(264 666)	<i>-22,72</i>
Production vendue Services FRANCE	900 474	<i>100,00</i>	1 165 140	<i>100,00</i>	(264 666)	<i>-22,72</i>
PRELEVÉ 15% FG RS20	338 410	<i>37,58</i>	602 090	<i>51,68</i>	(263 680)	<i>-43,79</i>
REFACT.CONV. ADAMI	281 032	<i>31,21</i>	281 525	<i>24,16</i>	(493)	<i>-0,18</i>
REFACT. CONV. SPEDIDAM	281 032	<i>31,21</i>	281 525	<i>24,16</i>	(493)	<i>-0,18</i>
Montant net du chiffre d'affaires	900 474	<i>100,00</i>	1 165 140	<i>100,00</i>	(264 666)	<i>-22,72</i>
Autres produits d'exploitation	36		59	<i>0,01</i>	(23)	<i>-39,18</i>
PRODUITS DE NIVELLEMENT	26		49		(24)	<i>-47,62</i>
NIVELLEMENT REPARTITIONS	10		9		9	<i>4,75</i>
Total des charges d'exploitation	991 512	<i>110,11</i>	1 163 696	<i>99,88</i>	(172 184)	<i>-14,80</i>
Autres achats et charges externes	520 547	<i>57,81</i>	656 425	<i>56,34</i>	(135 878)	<i>-20,70</i>
EDF - PARIS			18		(18)	<i>-100,00</i>
FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	42		906	<i>0,08</i>	(864)	<i>-95,40</i>
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5				5	
HEBERGEMENT SITE MODULO	1 920	<i>0,21</i>	900	<i>0,08</i>	1 020	<i>113,33</i>
HEBERGEMENT OMNITECH	3 051	<i>0,34</i>	2 835	<i>0,24</i>	216	<i>7,62</i>
HEBERGEMENT COGNITIC	960	<i>0,11</i>	2 480	<i>0,21</i>	(1 520)	<i>-61,29</i>
HEBERGEMENT SITE OVH	110	<i>0,01</i>	328	<i>0,03</i>	(218)	<i>-66,57</i>
HEBERGEMENT SITE RS20	2 483	<i>0,28</i>	4		2 479	<i>N/S</i>
MAINTENANCE FINAXIOME	3 090	<i>0,34</i>	3 997	<i>0,34</i>	(908)	<i>-22,70</i>
MAINTENANCE OMNITECH	6 716	<i>0,75</i>	7 512	<i>0,64</i>	(796)	<i>-10,60</i>
MAINTENANCE RS20			19 233	<i>1,65</i>	(19 233)	<i>-100,00</i>
ASSURANCES MULTIRISQUE	199	<i>0,02</i>	12		188	<i>N/S</i>
DOCUMENTATION GENERALE	248	<i>0,03</i>	9		239	<i>N/S</i>
HONORAIRES COM. AUX COMPTES	13 000	<i>1,44</i>	15 540	<i>1,33</i>	(2 540)	<i>-16,34</i>
DQE SOFTWARE			(745)	<i>-0,06</i>	745	<i>100,00</i>
CORTEX / SMART SHEET	5 147	<i>0,57</i>	3 204	<i>0,28</i>	1 942	<i>60,62</i>
GANDI.NET	262	<i>0,03</i>	154	<i>0,01</i>	108	<i>70,28</i>
HONORAIRES DIVERS	32 358	<i>3,59</i>	146 560	<i>12,58</i>	(114 202)	<i>-77,92</i>
HONORAIRES CABINET COMPTABLE	4 664	<i>0,52</i>	4 450	<i>0,38</i>	214	<i>4,80</i>
REFACTURATION ADAMI	209 931	<i>23,31</i>	99 410	<i>8,53</i>	110 521	<i>111,18</i>
REFACTURATION SPEDIDAM	63 663	<i>7,07</i>	67 756	<i>5,82</i>	(4 093)	<i>-6,04</i>
HONORAIRES RS20	66 239	<i>7,36</i>	151 899	<i>13,04</i>	(85 660)	<i>-56,39</i>
REFACTUR. ADAMI RS20			35 112	<i>3,01</i>	(35 112)	<i>-100,00</i>
REFACT. SPEDIDAM RS20	94 002	<i>10,44</i>	84 779	<i>7,28</i>	9 223	<i>10,88</i>
HONORAIRES SOCIAUX	1 241	<i>0,14</i>			1 241	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS			20		(20)	<i>-100,00</i>
RECEPTIONS	1 156	<i>0,13</i>	870	<i>0,07</i>	286	<i>32,85</i>
FRAIS POST AUX	6 175	<i>0,69</i>	6 386	<i>0,55</i>	(211)	<i>-3,30</i>
TELEPHONE	974	<i>0,11</i>	368	<i>0,03</i>	605	<i>164,27</i>
ONE DIRECT			100	<i>0,01</i>	(100)	<i>-100,00</i>
TELEPHONNE RS20	498	<i>0,06</i>	260	<i>0,02</i>	238	<i>91,49</i>
AUT FRAIS CIONS BANCAIRES	2 415	<i>0,27</i>	2 068	<i>0,18</i>	347	<i>16,80</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	5 587	<i>0,62</i>	5 220	<i>0,45</i>	367	<i>7,02</i>
FORMATION PROF CONTINUE	3 168	<i>0,35</i>	3 746	<i>0,32</i>	(578)	<i>-15,43</i>
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 657	<i>0,18</i>	1 474	<i>0,13</i>	183	<i>12,39</i>
CONTRIB.ECO.TERRITORIALE	762	<i>0,08</i>			762	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Salaires et traitements	254 787	28,29	276 331	23,72	(21 544)	-7,80
SALAIRES PERSONNEL PERMANENT	149 736	16,63	66 431	5,70	83 306	125,40
SALAIRES RS20	91 476	10,16	196 337	16,85	(104 860)	-53,41
VAR PROV CP	6 375	0,71	7 564	0,65	(1 189)	-15,72
PRIMES ET GRATIFICATIONS	7 200	0,80	6 000	0,51	1 200	20,00
Charges sociales du personnel	130 332	14,47	159 442	13,68	(29 110)	-18,26
COTISATIONS URSSAF	71 730	7,97	74 093	6,36	(2 363)	-3,19
COTISATIONS MUTUELLE-LSN	12 107	1,34	12 565	1,08	(458)	-3,65
COTISATIONS AUDIENS (ARRCO)	25 704	2,85	19 982	1,71	5 722	28,64
COTISATIONS MEDERIC (AGIRC)			3 523	0,30	(3 523)	-100,00
VAR CH SOC S' PROV CP	1 310	0,15	4 587	0,39	(3 276)	-71,43
COTISATIONS PREVOYANCE LSN	5 411	0,60	4 955	0,43	456	9,20
CHARGES SOCIALES RS20 CCA	(52 589)	-5,84	(77 431)	-6,65	24 843	32,08
CHARGES SOCIALES RS20	52 589	5,84	105 359	9,04	(52 771)	-50,09
TITRES RESTAURANT	6 104	0,68	5 078	0,44	1 025	20,19
TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL	3 700	0,41	2 895	0,25	805	27,81
MEDECINE DU TRAVAIL	360	0,04	267	0,02	93	34,83
IND FORFAIT TELETRAVAIL	1 008	0,11	623	0,05	386	61,93
AUTRES CHGES DE PERSONNEL	2 898	0,32	2 946	0,25	(48)	-1,63
Dotation aux amortissements sur immobilisations	80 155	8,90	66 205	5,68	13 950	21,07
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 575	3,28	57 098	4,90	(27 522)	-48,20
DOTATIONS AMORT IMMOB RS20	50 580	5,62	9 108	0,78	41 472	455,36
Autres charges de gestion courante	103	0,01	72	0,01	31	43,43
DROITS D'AUTEUR & REPROD	44		42		2	4,29
CHARGES DE NIVELLEMENT	13		30		(16)	-55,02
NIVELLEMENT REPARTITIONS	46	0,01			46	N/S
Résultat d'exploitation	(91 002)	-10,11	1 503	0,13	(92 505)	N/S
Total des produits financiers	91 002	10,11			91 002	
Autres intérêts et produits assimilés	91 002	10,11			91 002	
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	71 546	7,95			71 546	
AUTRES PRODUITS FIN. RS20	19 457	2,16			19 457	
Total des charges financières						
Résultat financier	91 002	10,11			91 002	
Résultat courant avant impôts			1 503	0,13	(1 503)	-100,00
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			1 503	0,13	(1 503)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital			1 503	0,13	(1 503)	-100,00
VNC IMMOB. CEDEES			1 503	0,13	(1 503)	-100,00
Résultat exceptionnel			(1 503)	-0,13	1 503	100,00
Résultat de l'exercice						

AFFECTATION DES DROITS

au 31 décembre 2023

article 131-2 règlement ANC du 1er décembre 2017

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2022 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescrits dans l'année (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés (art.L 324-17) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	Fonds	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2023 (8) = (1 + 2 + 3) - (4 + 5 + 6 + 7)
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)									
- Droits exclusifs	26 674	371 150				0		69 718	328 106
- Cablo-distribution	7 277	324 738				0		302 733	29 282
- Rémunération équitable	1 190 368	5 044 798				0		4 060 165	2 175 001
- Copie privée sonore	39 485	893 262				0		647 591	285 156
- Copie privée audiovisuelle	121 478	1 661 990				0		1 176 255	607 213
SOUS-TOTAL A	1 385 282	8 295 938	0	0	0	0	0	6 256 462	3 424 758
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)									
Article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	2 827 899	2 256 052		338 408		0		502 218	4 243 325
Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)									
Article L.132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)									
Article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)									
Article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)									
Article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)									
Article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)									
SOUS-TOTAL B	2 827 899	2 256 052	0	338 408	0	0	0	502 218	4 243 325
Produits Financiers	0	91 002	0	91 002	0	0	0	0	0
TOTAL	4 213 181	10 642 992	0	429 410	0	0	0	6 758 680	7 668 083



Sommes perçues mais non encore réparties au 31-12-2023

Article 131-3

Il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception		
		2023	2022	2021
- Droits exclusifs	328 106	328 106		
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	29 282	29 282		
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	2 175 001	2 175 001		
- Copie privée sonore	285 156	285 156		
- Copie privée audiovisuelle	607 213	607 213		
SOUS-TOTAL A	3 424 758	3 424 758	0	0
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	2023	2022	2021
En application de l'article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	4 243 325	1 917 644	994 556	1 331 125
Sous total 1	4 243 325	1 917 644	994 556	1 331 125
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)				
Sous total 2	0	0	0	0
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)				
Sous total 3	0	0	0	0
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)				
Sous total 4	0	0	0	0
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)				
Sous total 5	0	0	0	0
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)				
Sous total 6	0	0	0	0
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)				
Sous total 7	0	0	0	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)				
Sous total 8	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)				
Sous total 9	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)				
Sous total 10	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)				
Sous total 11	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)				
Sous total 12	0	0	0	0
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12) = SOUS-TOTAL B	4 243 325	1 917 644	994 556	1 331 125
TOTAL	7 668 083	5 342 402	994 556	1 331 125



**Sommes perçues mais non encore réparties
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2023**

Article 131-3

Il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception		
		2023	2022	2021
- Communication / Retransmission par Cable - Audiovisuel	21 652,99	21 652,99		
- Retransmission - Audiovisuel	7 628,84	7 628,84		
Sous-total cablo-distribution	29 281,83	29 281,83	0,00	0,00
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	2023	2022	2021
- Communication au Public - Audiovisuel	351 042,61	351 042,61		
- Communication au Public - Sonore	51 285,70	51 285,70		
- Communication au Public Lieux Sonorisés	11 811,66	11 811,66		
- Diffusion - Audiovisuel	49 478,00	49 478,00		
- Diffusion - Sonore	81 324,64	81 324,64		
- Execution Publique - Audiovisuel	8 617,13	8 617,13		
- Execution Publique - Sonore	37 660,87	37 660,87		
- Location - Audiovisuel	15,92	15,92		
- Location - Sonore	46,54	46,54		
- Mise à Disposition - Audiovisuel	14 258,95	14 258,95		
- Mise à Disposition - Sonore	18 158,90	18 158,90		
- Pret - Audiovisuel	5 301,37	5 301,37		
- Pret - Sonore	1 104,87	1 104,87		
- Reproduction - Sonore	398,56	398,56		
- Retransmission - Audiovisuel	124,46	124,46		
- Retransmission - Sonore	2 586,26	2 586,26		
- Type d'utilisation non Communiqué	1 541 784,88	1 541 784,88		
Sous-total rémunération équitable	2 175 001,32	2 175 001,32	0,00	0,00



**Sommes réparties mais non encore versées
au 31-12-2023**

Article 131-4

Il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception					
		2023	2022	2021	2020	2019	2018
- Droits exclusifs	236	96	1	79	39		21
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	133	84		46			3
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	66 023	12 506	9 763	11 065	14 462	15 340	2 887
- Copie privée sonore	9 830	1 192	1 672	1 797	1 096	4 067	6
- Copie privée audiovisuelle	361	64	38	125	76	51	7
SOUS-TOTAL A	76 583	13 942	11 474	13 112	15 673	19 458	2 924

B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	année de perception					
		2023	2022	2021			
En application de l'article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	412 115	0	176 421	235 694			
Sous total 1	412 115	0	176 421	235 694	0	0	0
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)							
Sous total 2	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)							
Sous total 3	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)							
Sous total 4	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)							
Sous total 5	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)							
Sous total 6	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)							
Sous total 7	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)							
Sous total 8	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)							
Sous total 9	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)							
Sous total 10	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)							
Sous total 11	0	0	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)							
Sous total 12	0	0	0	0	0	0	0
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12) = SOUS-TOTAL B	412 115	0	176 421	235 694	0	0	0
TOTAL	488 698	13 942	187 895	248 806	15 673	19 458	2 924



**Sommes réparties mais non encore versées
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2023**

Article 131-4

Il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception					
		2023	2022	2021	2020	2019	2018
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	3,48						3,48
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	46,06			46,06			
- Retransmission - Audiovisuel	84,08	84,08					
Sous total câblodistribution	133,62	84,08	0,00	46,06	0,00	0,00	3,48
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	2023	2022	2021	2020	2019	2018
- Communication au Public - Audiovisuel	144,98	6,69	49,74	8,96	34,20	11,76	33,63
- Communication au Public - Sonore	4 795,84	902,20	542,22	1 329,72	1 249,04	772,66	
- Communication au Public Lieux Sonorisés	337,43	248,44	85,14	0,01		3,84	
- Diffusion - Audiovisuel	1,51	1,51					
- Diffusion - Sonore	3 153,21	515,75	695,92	496,97	624,05	504,22	316,30
- Execution Publique - Audiovisuel	3,58	3,40					0,18
- Execution Publique - Sonore	752,90	38,89	18,89	556,70	117,69	20,73	
- Location - Audiovisuel	8,10	0,09		0,50	7,16	0,35	
- Location - Sonore	79,30			1,50	10,23	34,82	32,75
- Mise à Disposition - Audiovisuel	9,83		3,60	5,51	0,72		
- Mise à Disposition - Sonore	650,75	281,88	51,37	161,84	155,66		
- Pret - Audiovisuel	1,90	0,88	0,91	0,11			
- Pret - Sonore	19,10	5,73	8,68	2,71		1,98	
- Reproduction - Audiovisuel	0,04	0,04					
- Reproduction - Sonore	0,02					0,02	
- Retransmission - Audiovisuel	34,26	3,36		16,71	5,41	8,78	
- Retransmission - Sonore	16,47	3,31	2,15	10,36	0,19	0,46	
- Type d'utilisation non Communiqué	56 015,54	10 494,25	8 304,13	8 473,84	12 258,14	13 980,73	2 504,45
Sous total rémunération équitable	66 024,76	12 506,42	9 762,75	11 065,44	14 462,49	15 340,35	2 887,31

Sommes versées au 31-12-2023

Article 131-5

Il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Droits exclusifs	69 533
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	302 715
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	4 072 062
- Copie privée sonore	669 106
- Copie privée audiovisuelle	1 175 908
SOUS-TOTAL A	6 289 324
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant
En application de l'article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	365 054
Sous total 1	365 054
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 2	0
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 3	0
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	
Sous total 4	0
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 5	0
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 6	0
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté membre de la Communauté Européenne)	
Sous total 7	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	
Sous total 8	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 9	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 10	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 11	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 12	0
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = SOUS-TOTAL B	365 054
TOTAL	6 654 378



**Sommes versées
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2023**

Article 131-5

Il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Communication / Retransmission par Cable - Audiovisuel	3 594,41
- Communication / Retransmission par Cable - Sonore	6,70
- Retransmission - Audiovisuel	299 113,57
Sous total cablo-distribution	302 714,68

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Communication au Public - Audiovisuel	280 765,64
- Communication au Public - Sonore	148 822,19
- Communication au Public Lieux Sonorisés	20 275,54
- Diffusion - Audiovisuel	157 010,25
- Diffusion - Sonore	553 474,71
- Execution Publique - Audiovisuel	69 473,01
- Execution Publique - Sonore	132 070,32
- Location - Audiovisuel	1 580,85
- Location - Sonore	220,60
- Mise à Disposition - Audiovisuel	18 108,92
- Mise à Disposition - Sonore	106 575,45
- Pret - Audiovisuel	23 442,78
- Pret - Sonore	11 963,54
- Reproduction - Audiovisuel	479,62
- Reproduction - Sonore	2 420,02
- Retransmission - Audiovisuel	27 560,42
- Retransmission - Sonore	20 317,82
- Type d'utilisation non Communiqué	2 497 500,68
Sous total rémunération équitable	4 072 062,36



Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles

Article 131-6

Il s'agit des sommes irrépartissables pratiques du fait de la prescription et/ou des irrépartissables juridiques.

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Irrépartissables pratiques	Irrépartissables juridiques	2023
- Droits exclusifs	0		0
- Droits exclusifs		0	0
- Cablo-distribution	0		0
- Cablo-distribution		0	0
- Rémunération équitable			0
Communication au Public - Audiovisuel	0		0
Execution Publique - Audiovisuel	0		0
Location - Sonore	0		0
Radiodiffusion Sonore (Radio)	0		0
Type d'utilisation non Communiqué	0		0
Communication au Public - Audiovisuel		0	0
Execution Publique - Audiovisuel		0	0
Location - Sonore		0	0
Radiodiffusion Sonore (Radio)		0	0
Type d'utilisation non Communiqué		0	0
- Produits financiers	0		0
- Produits financiers		0	0
SOUS-TOTAL A	0	0	0

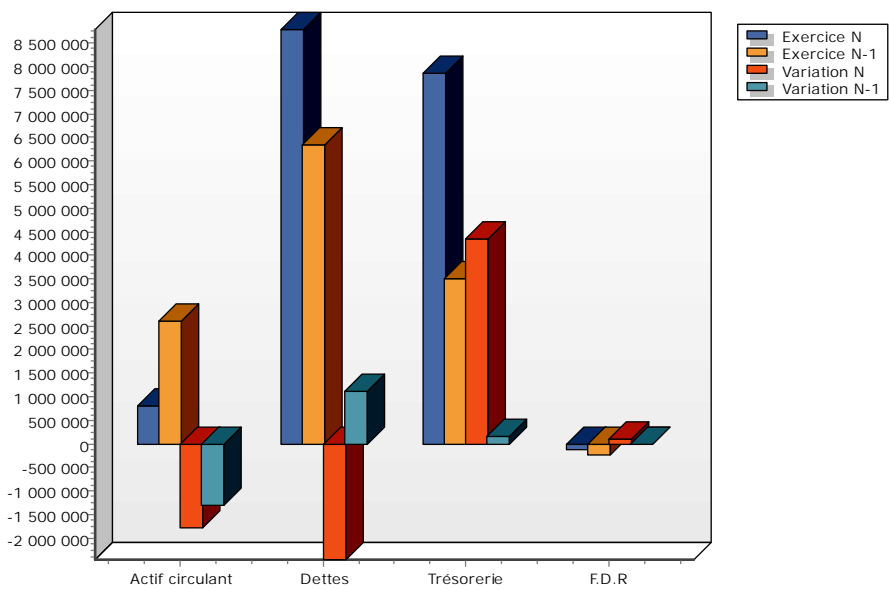
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Irrépartissables pratiques	Irrépartissables juridiques	2023
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0		0
		0	0
Sous total 1	0	0	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Communication au Public - Audiovisuel	0		0
Execution Publique - Audiovisuel	0		0
Location - Sonore	0		0
Radiodiffusion Sonore (Radio)	0		0
Type d'utilisation non Communiqué	0		0
Communication au Public - Audiovisuel		0	0
Execution Publique - Audiovisuel		0	0
Location - Sonore		0	0
Radiodiffusion Sonore (Radio)		0	0
Type d'utilisation non Communiqué		0	0
Sous total 2	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
	0		0
		0	0
Sous total 3	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
	0		0
		0	0
Sous total 4	0	0	0
(1+2+3+4) = SOUS-TOTAL B	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Tableau de Financement

Etat en valeurs brutes

		31/12/2023			31/12/2022
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	1 847 134	745 390	(1 101 744)	(357 609)
	Autres créances	743 166	58 300	(684 867)	(939 341)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 590 301	803 689	(1 786 611)	(1 296 950)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	354 191	336 898	17 293	190 923
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	5 976 185	8 450 790	(2 474 605)	935 462
	TOTAL DETTES A COURT TERME	6 330 376	8 787 688	(2 457 312)	1 126 385
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(3 740 075)	(7 983 999)	(4 243 923)	(170 566)
TRESORERIE	Disponible	3 512 512	7 851 774	4 339 262	146 156
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	3 512 512	7 851 774	4 339 262	146 156
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(227 563)	(132 225)	95 339	(24 410)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Rapport de gestion des co-gérants pour l'année 2023 comprenant le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil de gérance

① **Situation de la société durant l'exercice écoulé.**

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2023.

Les comptes de ce dix-neuvième exercice clos au 31 décembre 2023 traduisent les opérations réalisées.

② **Faits caractéristiques de l'exercice.**

Les perceptions de l'exercice 2023 en provenance des OGC étrangers ainsi que de la rémunération supplémentaire de 20% ont progressé par rapport à 2022

La SAI a poursuivi sa feuille de route, principalement sur la rémunération supplémentaire de 20% liée à l'allongement de la durée des droits. La SAI a pu procéder à sa deuxième année de paiement aux artistes-interprètes, pour les perceptions de 2022 en provenance des producteurs de phonogrammes. Parallèlement, le développement de la version cible de l'outil informatique de répartition s'est poursuivi durant toute l'année 2023 et sera livré dans sa version cible dans le courant de l'année 2024.

La SAI a poursuivi la construction de ses projets et outils informatiques avec la même équipe qui avait déjà permis de réaliser la première répartition.

Sur le plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 30 juin 2023. Le conseil de gérance s'est réuni 9 fois et n'a pas jugé nécessaire de se réunir une dixième fois, la totalité des sujets à traiter l'ayant été dans les conseils qui se sont tenus. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 07 juin 2023 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI a poursuivi ses perceptions annuelles sur un rythme croissant. Une coopération plus efficace entre la SAI et les producteurs aura permis d'optimiser les flux d'information et de paiements de leur part, permettant cette année une parfaite gestion du calendrier légal de répartition.

Le montant total des rémunérations encaissées au titre de la rémunération supplémentaire de 20% pour l'année 2023 a été de 2 256 052 € H.T(+30%)

Les opérations de répartition se sont déroulées courant 2023 et les paiements ont eu lieu en septembre 2023.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI puis « traitées » par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés aux artistes-interprètes par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 8 295 938 € au cours de l'année 2023 soit +36% par rapport à l'année précédente.

Elle a procédé au cours de l'année 2023 à des répartitions directement aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 974 322€ à la date de la dernière répartition 2023 qui a eu lieu mi-novembre 2023. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont membres.

L'Adami et la Spedidam ont préparé un avenant à leur accord du 17 octobre 2016, qui a pour objet de faire évoluer l'accord selon les 4 axes suivants : Consacrer les missions de la SAI et le soutien de ses maisons mères à la gestion de la rémunération supplémentaire ; faire évoluer la contribution au Référentiel Commun vers une utilisation directe des bases de données internationales d'artistes-interprètes (IPD) et d'enregistrements (VRDB) du Scapr, "Council for the Collective Management of Performers' Rights", la plate-forme internationale pour le développement de la coopération pratique entre les organisations de gestion collective des artistes interprètes ; garantir la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus par chacune des parties avec les organismes de gestion collective homologues étrangers concernant le traitement des conflits de mandats dans la base de données internationale d'artistes interprètes (IPD) ; maintenir le principe des clés de partage des rémunérations "légales" entre les catégories d'artistes-interprètes fixées dans l'accord initial.

③ Normes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n° 2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

④ Evolution prévisible.

La gestion de la rémunération supplémentaire tend vers un premier rythme de croisière. La SAI est en train de signer des accords unilatéraux avec les Organismes de gestions étrangers afin d'effectuer les paiements aux artistes interprètes ayant un mandat de représentation avec ces sociétés.

Comme indiqué ci-dessus, la SAI transmettra progressivement sur l'année 2024 aux maisons mères, la gestion des perceptions et des paiements de la rémunération en provenance des organismes de gestion étrangers due aux artistes interprètes.

⑤ **Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.**

A la clôture de l'exercice 2023, les dettes fournisseurs et les créances clients se présentent comme suit :

Solde des dettes fournisseurs au 31/12/2023 par dates d'échéance				
	< 30 j	de 30 j à 60 j	> 60 j	Total TTC
Dettes à échoir	11 318,08 €	32,54 €	- €	11 350,62 €
Dettes échues	7 028,97 €	- €	- €	7 028,97 €
Montant total TTC	18 347,05 €	32,54 €	- €	18 379,59 €

Solde des créances clients au 31/12/2023 par dates d'échéance				
	< 30 j	de 30 j à 60 j	> 60 j	Total TTC
Créances à échoir	70 924,58 €	- €	- €	70 924,58 €
Créances échues	- €	- €	11,62 €	11,62 €
Montant total TTC	70 924,58 €	- €	11,62 €	70 912,96 €

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS PREVUES AU 1°, 7° à 10° DU II ET AU III
DE L'ARTICLE R.321-14 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
COMMUNIQUEES DANS LE RAPPORT DE TRANSPARENCE
PREVU A L'ARTICLE L.326-1 DU MEME CODE POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES

S A I

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS

R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE

SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES

S A I

Société Civile au capital de 1 000 euros

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVUES AU 1°, 7° à 10° DU II ET AU III DE L'ARTICLE R.321-14 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE COMMUNIQUEES DANS LE RAPPORT DE TRANSPARENCE PREVU A L'ARTICLE L.326-1 DU MEME CODE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux associés de la SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES - SAI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L.326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de vos co-gérants à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des données issues du logiciel développé en interne par la SAI. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;

«SAI»

Suite 1 de l'attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues au 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R.321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence prévu à l'article L.326-1 du même code - Exercice clos le 31 décembre 2023.

- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec la comptabilité concernées et les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Fait à Bordeaux,
Le 16 Mai 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Tiffany HENOCQUE

Commissaire aux comptes